



HAL
open science

L'anonyme de Caen : formes et perspectives d'une relecture du passé Normand vers 1344

Isabelle Guyot-Bachy

► **To cite this version:**

Isabelle Guyot-Bachy. L'anonyme de Caen : formes et perspectives d'une relecture du passé Normand vers 1344. Maîtriser le temps et façonner l'histoire, Sep 2019, Cerisy, France. hal-03710892

HAL Id: hal-03710892

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03710892v1>

Submitted on 4 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

L'ANONYME DE CAEN : FORMES ET PERSPECTIVES D'UNE RELECTURE DU PASSÉ NORMAND VERS 1344

Les actes du présent colloque reflètent bien les deux temps forts de la production historiographique normande : d'un côté les XI^e-XII^e siècles, de l'autre le XV^e siècle. Ils encadrent une période d'étiage, qui s'ouvre dans les premières décennies du XIII^e siècle, lorsqu'après l'annexion de 1204, la puissante tradition normande d'écriture de l'histoire s'essouffle et ne produit plus guère de textes notables. L'existence d'une chronique, composée dans les années 1340 par un auteur normand anonyme et conservée jusqu'à nous dans un manuscrit unique, mérite d'autant plus de retenir l'attention.

Or, cette chronique a été curieusement délaissée par l'érudition. Certes, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, son livre IV avait été édité à deux reprises. Natalis de Wailly et Léopold Delisle en ont retenu un fragment, allant de saint Louis à Philippe de Valois, pour figurer dans le tome XXII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, troisième livraison des « monuments » des règnes de saint Louis à Charles IV, dans laquelle les deux éditeurs avaient choisi de regrouper des chroniques latines qualifiées par eux de second ordre¹. En 1892, l'historien normand Athanase-Eugène Chatel (1820-1910) en donnait dans le tome XXXII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* une édition cette fois complète, accompagnée d'une introduction et d'un sommaire détaillé des livres II et III². Sans ménagement (Chatel vivait encore !), Auguste Molinier écrira dix ans plus tard dans le tome II des *Sources de l'histoire de France* (1902) que la chronique n'était « qu'une méchante compilation [...] avec beaucoup de détails fabuleux ou vrais sur la Normandie » et qu'il tenait pour « nulle » l'étude des sources de l'édition donnée par Chatel³. Ce jugement inscrit dans

1. *Recueil des historiens des Gaules et de la France contenant la troisième livraison des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV depuis MCCXXVI jusqu'à MCCCXXVII*, N. de Wailly et L. Delisle (éd.), Paris, Victor Palmé, 1865, t. XXII, p. 21-27. Les intentions des éditeurs sont connues par la préface de Natalis de Wailly : « Préface du XXII^e volume des Historiens de France », *Bibliothèque de l'École des chartes*, série 6, t. XXVI, 1865, p. 89-113.
2. *Quantum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII ex Codice membranaceo manuscripto sumptum Bibliothecae Parisiensis publicae n° 4942 lat. (olim 4904) qui vulgo Anonymus Cadomensis nuncupatur nunc primum edidit et annotavit Eug. Chatel, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 4^e série, vol. 2, t. XXXII, 1892.
3. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)*, t. II : *Époque féodale. Les Capétiens jusqu'en 1180*, Paris, Picard, 1902, n° 1163. Sans être aussi sévère, force est de constater que Chatel avait l'érudition brouillonne et que ses notes sont quelquefois difficiles à exploiter.

un manuel bibliographique qui fit autorité pour des générations et des générations d'historiens découragea ces derniers de lire la chronique de l'Anonyme. Même les érudits normands, désireux d'écrire l'histoire de la Normandie dans la première moitié du XIV^e siècle, préférèrent bien souvent à ce récit, pourtant plus proche des événements, la *Chronique des quatre premiers Valois*, composée certes elle aussi par un Normand mais plus tardivement⁴. Seul Léopold Delisle en inséra le court fragment relatant la « trahison » de Godefroy d'Harcourt dans les pièces justificatives de son *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*⁵. Mais lorsqu'en 1894, Alfred Coville se servit de l'ouvrage de Léopold Delisle pour préparer *Les états de Normandie*, il ne reprit pas la pièce justificative et ignora totalement l'Anonyme de Caen, chez qui il aurait pu pourtant trouver un témoignage sur les états de 1337 et 1339⁶.

Il est donc temps de rouvrir ce dossier, en présentant dans un premier temps l'unique témoin manuscrit et ce que nous savons de son histoire. Puis, nous aborderons la question de l'identité de l'auteur et celle de ses liens avec la Normandie avant, dans un troisième temps, d'essayer de comprendre le contexte dans lequel l'œuvre fut conçue et les intentions dont elle pouvait être porteuse.

Présentation de l'unique témoin (Paris, BnF, ms. lat. 4942)

Dans des « préliminaires » à l'édition du texte, Eugène Chatel, ancien élève de l'École des chartes, a cherché en bonne méthode à rassembler les éléments codicologiques dont il avait connaissance ou qu'il avait pu tirer de son observation personnelle. C'est une base solide, que l'on peut cependant compléter et, le cas échéant, amender, afin d'avoir une vision plus globale de l'œuvre telle que voulue par l'auteur.

Chatel avait constaté que le manuscrit conservé à la BnF sous la cote ms. lat. 4942 pouvait être daté du XIV^e siècle, qu'il comportait dans son état de conservation 202 folios de parchemin et que le début du texte faisait défaut. Les deux premiers points sont parfaitement exacts : sur des folios mesurant 327 mm sur 240 mm, le texte est mis en page sur deux colonnes de 32 lignes, copié par au moins deux mains dans une écriture gothique de la première moitié du XIV^e siècle. Les chapitres, appelés par l'auteur *tituli*, s'ouvrent par une lettre initiale filigranée bicolore, ou initiale puzzle ;

4. *Chronique des quatre premiers Valois*, S. Luce (éd.), Paris, J. Renouard, 1862. Elle fut composée au début du XV^e siècle, sans doute par un Rouennais.

5. L. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, Valognes, Martin, 1867, P. J. n° 67. Sur cet épisode, voir en dernier lieu : Q. Auvray, « Relire et comprendre Godefroy d'Harcourt, un noble Normand au début de la guerre de Cent Ans », in *La guerre en Normandie, XI^e-XV^e siècle* (actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 30 septembre-3 octobre 2015), A. Curry et V. Gazeau (dir.), Caen, Presses universitaires de Caen, 2018, p. 83-96. Cette étude ne fait pas référence à la chronique de l'Anonyme de Caen.

6. A. Coville, *Les états de Normandie : leurs origines et leur développement au XIV^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1894. Voir le passage sur les états : *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 174.

les alinéas sont marqués par des pieds-de-mouche alternativement rouges et bleus : une mise en page qui peut correspondre à la production normande de la première moitié du XIV^e siècle⁷. La rubrication des titres de chapitres a été prévue sur l'ensemble du manuscrit et réalisée en partie. Ajoutons que le texte a été relu et porte de nombreuses corrections interlinéaires ou marginales.

Delisle, et Chatel à sa suite, considérant le chiffre XI, porté dans l'angle supérieur droit du premier folio, comme la trace d'une foliotation ancienne, estimaient la lacune en tête du manuscrit à dix folios⁸. Ce point doit être reconsidéré. En effet, ce chiffre XI correspond plutôt à une numérotation des chapitres de chacun des livres qui composent le texte. Ce ne sont donc pas les dix premiers folios du manuscrit qui sont perdus mais les dix premiers chapitres du livre I. Par ailleurs, la présence de réclames et même de quelques signatures de cahier, qui ont visiblement échappé à l'attention des deux éditeurs, suggère en fait une lacune bien plus importante. En effet, la signature portée au bas du fol. 8v, soit à la fin du premier cahier dans l'état actuel du volume, indique que l'on est à la fin du 6^e cahier. Les réclames et signatures subsistant dans le reste du manuscrit ne laissent aucun doute ni sur l'ordre des cahiers ni sur leur nombre. La chronique était composée à l'origine de 28 cahiers, pour la plupart des quaternions, dont manquent les cinq premiers. L'auteur la clôt d'un *explicit* au verso du dernier folio du 28^e cahier (fol. 178vb).

Le reste du manuscrit, soit les folios 179 à 202 de la foliotation moderne, est présenté par Chatel comme la cinquième partie de l'œuvre. Il s'agit en fait d'un dossier d'additions organisées par « titres », d'une facture assez soignée puisque l'on retrouve la même alternance des pieds-de-mouche bleus et rouges, et les mêmes initiales puzzle que dans la partie antérieure. La structure codicologique a été perturbée au moment de la reliure, mais on peut la rétablir comme suit : d'abord deux folios indépendants, dont le premier (fol. 179) pourrait être un remploi puisque toute la colonne a et la moitié de la colonne b portent la dernière partie d'un texte dont il manque le début et qui n'a *a priori* rien à voir avec la chronique. Cet élément textuel a été annulé par un *vacat* pour permettre le remploi. Suivent deux quaternions et un dernier cahier, incomplet, dont les quatre premiers folios (sur cinq) sont numérotés de I à IIII sur le recto.

Selon les propos de l'auteur lui-même, ce dossier rassemble des épisodes de la Bible omis dans un premier temps par souci de brièveté, ou bien des pièces venues à sa connaissance après qu'il eut considéré son travail de rédaction comme achevé. Il les a jugés dignes d'être notés, mais a choisi de les maintenir à part, afin de ne pas détruire l'ordre de ce qui était déjà écrit en les insérant là où il aurait convenu de le faire⁹. Cependant, par un système de renvoi alphabétique entre ces différentes pièces

7. Que Claudia Rabel et Patricia Stirnemann soient vivement remerciées pour avoir bien voulu me donner leur avis sur ce point. Selon Patricia Stirnemann, les zones épaissies à l'intérieur de certaines initiales pourraient relever d'une pratique qu'on trouve en Angleterre dès le XIV^e siècle mais pas à Paris.

8. Un chiffre XI apparaît effectivement sur le fol. 1 (foliotation moderne).

9. Paris, BnF, ms. lat. 4942, fol. 179 : « *Postquam premissa in precedentibus libris cronicarum scripta sunt, venit ad me in animo quedam apponere de Biblia que causa brevitatis omiseram et alia incidencia que*

et le reste du manuscrit, le lecteur peut se faire une idée très précise des emplacements prévus pour ces interpolations et des aménagements apportés au texte original en vue de leur insertion. Ainsi les chapitres 13 à 15 du livre II, traitant de Moïse, devaient-ils faire l'objet d'une importante révision que le tableau ci-dessous s'efforce de reconstituer, en indiquant dans la colonne de gauche les notes marginales et les corrections portées sur le texte déjà rédigé, et dans la colonne de droite les incipits et explicits des additions correspondantes, avec leurs marqueurs alphabétiques :

<i>De plagis Egiptiae</i> Fol. 3v: <i>va / profecti sunt filii Israel [...] vastaret deinde Phiaroth / vacat</i> Fol. 3v: <i>coarcti sunt quia ex una parte [...] ad montem Syna</i>	Fol. 183v [dans la marge a] : <i>Ad titulum de plagis Egiptiae. Et mane et cetera. Tulerunt secum ossa Joseph [...] et ibi coarcti sunt.</i>
<i>De ducatu Moysi per desertum</i> Fol. 4: <i>va / et quadragesimo die egressionis eorum [...] tabulas lapideas digito Dei scriptas / vacat</i>	Fol. 184 [dans la marge c] : <i>Titulo de ducatu Moysi Israel per desertum. Venerunt autem filii Israel ad montem Syna prima die tercii mensis [...] in quibus erant decem precepta de quibus dictum est.</i>
Dans la marge : <i>prima die et cetera c</i> Fol. 4 [dans la marge d] : <i>Interim autem videns populus quod [...] et ita fecerunt</i> (fol. 4v, col. a) Fol. 4v [dans la marge] : <i>Altera die Moyses et cetera e</i>	Fol. 185v, col. a [dans la marge e] : <i>Altera die Moyses ascendit in montem [...] et tercio ascendit et cetera ut supra.</i>

Ces éléments matériels nous mettent donc en présence d'un manuscrit d'auteur, préparé et corrigé avec soin, visiblement destiné à la lecture et à la diffusion. D'évidence, cette ambition fut déçue. Le manuscrit resta sans doute à Caen jusqu'à ce qu'il vienne, dans le dernier tiers du XIV^e siècle, en la possession de Jean Golein, régent de la faculté de théologie de Paris, provincial des carmes, conseiller et traducteur réputé au service de Charles V. Né à Blacqueville, ayant passé les vingt premières années de sa vie en Normandie, ce personnage avait assurément gardé des attaches dans la région¹⁰. En tout cas, il emporta le manuscrit à Paris et le légua à son couvent peu de temps avant sa mort, en 1403. Celui-ci demeura dans la bibliothèque du couvent de la place Maubert jusqu'en 1672 où il fut acquis avec 94 autres volumes par Colbert pour la bibliothèque du roi. Il fut alors livré aux mains d'un relieur qui perturba l'ordre des

de novo venerunt ad noticiam que adeo digna duxi in sequentibus separatim ascribendi ne destruantur scripta volumina si ea in illis locis aptis inseri oportet».

10. J. Népote, *Jean Golein (1325-1403) : étude d'un milieu social et biographie, précédées d'une contribution à l'étude de l'évolution du recrutement de la faculté de théologie de l'université de Paris dans la seconde moitié du XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Paris IV-Sorbonne, 1976. L'auteur signale (p. 155), d'après les comptes royaux édités par Robert Fawtier et François Maillard, un *G. Goulle* du bailliage de Caen (n° 5933), un *Jehan Goolle de Valbadon* du même bailliage (n° 5179), un *Henri Goulle* bailli de Cotentin (n° 14924) et un *Jehan Gale* bailli de Caux en 1329-1339, marié à Marguerite Douville, venue d'une famille d'écuycers de la région de Caen.

feuilles du dossier d'additions mais dota le volume d'une belle reliure de maroquin rouge sur laquelle on grava *Anonymi chronicon ab origine mundi*, sans la moindre allusion donc à une origine caennaise.

Un auteur normand et des sources normandes : un auteur dominicain ?

C'est encore Léopold Delisle qui fit de l'Anonyme un Caennais, une origine ratifiée sans discussion par Eugène Chatel, en raison des indices assez sûrs semés par l'auteur au fil de son texte¹¹. Dans la partie contemporaine, je note comme mes prédécesseurs que le chroniqueur donne avec précision les prix des denrées entre 1316 et 1343 (céréales, sel et jusqu'au cent de moules du Cotentin qui valait une livre tournois en 1333, année où le poisson fut aussi très cher¹²). On peut l'imaginer présent à Caen – ou du moins entretenant avec cette ville des relations familières et régulières – dès l'automne 1307 (mention de l'arrestation des Templiers), bien au fait de la vie urbaine comme semble l'indiquer l'anecdote du malheureux tabellion, puni pour avoir fait fortune en dénigrant son statut de clerc et les causes d'Église¹³. Au-delà des murs de la ville, son horizon semble être celui des diocèses d'Avranches, Bayeux, Sées et Lisieux, beaucoup moins celui de Rouen, jamais cité dans la partie contemporaine du récit. Dans cet espace, il note l'intervention des évêques, connaît l'histoire des monastères et doit en fréquenter certains puisqu'il sait l'usage encore d'actualité de son temps du *memento mori* qu'adressaient à l'abbé de Cerisy deux jeunes moines au moment de passer à table¹⁴. Cet ancrage normand ne l'empêche pas de recevoir des informations en provenance de la capitale, où il put lui arriver de se rendre¹⁵. On ne peut exclure qu'il eut ainsi l'occasion de consulter des sources sandionysiennes.

Cependant la quête des sources paraît avoir été menée pour une grande part en Normandie. Nous en avons en tout cas l'assurance pour deux textes, revendiqué pour le premier, tacitement utilisé pour le second. Au folio 49v, c'est-à-dire tout à fait à la fin du livre II, l'Anonyme raconte le départ de Joseph d'Arimatee de Palestine, muni du vase contenant le sang du Christ. Il ajoute que cette histoire figure dans l'*Historia Brittonum* mais qu'il en a eu connaissance également par une « *quadam cronica monasterii Fiscanensis* ». Le texte est trop allusif pour que l'on puisse le rattacher avec quelque certitude à un des éléments de la tradition documentaire établie en 1915 par l'abbé Legris et reprise par Jacques Le Maho. Mais on peut suggérer qu'il désigne sous ces mots le *Libellus de Inventione sanguinis Christi*, composé à la Trinité

11. E. Chatel en donne un relevé exhaustif : *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 3-4.

12. *Ibid.*, p. 170-171.

13. *Ibid.*, p. 172. Cette anecdote s'apparente à un *exemplum*.

14. *Ibid.*, p. 134.

15. La notice de Philippe le Bel s'achève (p. 166) sur la mention du palais que ce roi rénova, *sicut nunc est*.

de Fécamp entre 1171 et 1210 et que l'on pouvait consulter au milieu du XIV^e siècle dans la bibliothèque de cette abbaye bénédictine¹⁶.

La seconde source est la chronique de Sigebert de Gembloux, à laquelle devait être associée dans le manuscrit à disposition de l'Anonyme, comme dans de nombreux manuscrits, la chronique d'Eusèbe-Jérôme. L'ensemble ainsi composé constituait une source majeure pour qui voulait couvrir l'histoire de l'humanité depuis ses commencements¹⁷. Sans établir un lien bien clair entre les deux observations, Chatel avait repéré d'une part la chronique de Sigebert de Gembloux comme l'une des sources de l'Anonyme et il évoquait d'autre part à de multiples reprises deux manuscrits, l'un conservé à Avranches, l'autre à Bayeux. Or, la tradition manuscrite de la chronique de Sigebert de Gembloux comprend effectivement un témoin conservé à Avranches (Avranches, bib. mun., ms. 159), provenant de l'abbaye du Mont Saint-Michel et corrigé de la main même de Robert de Torigni, et un autre exemplaire, du XII^e siècle également, offert à la fin du XIV^e siècle à la cathédrale de Bayeux par Henri Oresme (Bayeux, bib. mun., ms. 1)¹⁸. Saint-Pierre de Jumièges possédait aussi un exemplaire d'une version très proche¹⁹. Tous ces exemplaires transmettent une version de la chronique du Lotharingien interpolée et continuée, entre 1150 et 1182, par Robert de Torigni²⁰. L'abbé du Mont Saint-Michel avait d'autre part copié alors qu'il était au Bec, puis emporté au Mont Saint-Michel, l'*Historia Brittonum* et l'*Historia Anglorum* d'Henri de Huntingdon ; là-bas, il avait travaillé à une nouvelle version des *Gesta*

-
16. J. Le Maho, « Aux sources d'un grand pèlerinage normand : l'origine des reliques fécampoises du Précieux Sang », in *Identités pèlerines* (actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002), C. Vincent (dir.), Mont-Saint-Aignan, Publications de l'université de Rouen, 2004, p. 93-106. Outre cette étude, on peut consulter à propos de ces reliques et de leur culte à Fécamp : J.-G. Gouttebroze, *Le Précieux Sang de Fécamp, origine et développement d'un mythe chrétien*, Paris, H. Champion, 2000, p. 68-78 ; C.-A. Sibout, « Le Précieux Sang, une relique vénérée et convoitée », *Études normandes*, n° 2, 2007, p. 28 ; L. Trân-Duc, « De l'usage politique du Précieux Sang dans l'Europe médiévale », *Tabularia « Études »*, « Les "Précieux Sings" : reliques et dévotions », 2008, <http://journals.openedition.org/tabularia/306>.
17. M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle de Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, H. Champion, 1999.
18. *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques*, L. Delisle (éd.), Rouen, Le Brument, 1872, vol. 1, p. IX-XIII. La date des notes présentées par Léopold Delisle comme étant de la main d'Henri Oresme témoigne que ce dernier était en possession de cet exemplaire du XII^e siècle dans le dernier tiers du XIV^e siècle. On ne sait de qui et où Henri Oresme l'avait acquis.
19. *Ibid.*, p. XIII-XVII. J'écarte en revanche le manuscrit de Fécamp (Paris, BnF, ms. lat. 4992) car la chronique d'Eusèbe-Jérôme en est absente (voir *Chronique de Robert de Torigni...*, vol. 1, p. XXXIII-XXXV), alors qu'elle fait bien partie des sources de l'Anonyme.
20. M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle...*, p. 327-328. Cette version est un dérivé de la famille du manuscrit de Beauvais. Sur les manuscrits que l'on peut attribuer à Robert de Torigni, voir en dernier lieu : B. Pohl, « *Abbas qui et scriptor?* The Handwriting of Robert of Torigni and his Scribal Activity as Abbot of Mont Saint-Michel (1154-1186) », *Traditio*, vol. 69, 2014, p. 45-86. Je remercie Benjamin Pohl pour ses réponses à mes interrogations et pour m'avoir facilité l'accès à ses précieux travaux sur Robert de Torigni. Le calendrier de publication du présent volume n'a pas permis la consultation de la toute dernière édition de la chronique de ce dernier : *The Chronography of Robert of Torigni*, T. Bisson (éd. et trad.), Oxford, Oxford University Press, 2020.

Normannorum ducum de Guillaume de Jumièges; ces textes, rassemblés dans le manuscrit Leyde BPL 20, offraient toute une matière bretonne, anglaise et normande, dans laquelle l'Anonyme puise largement pour composer les sections du livre IV consacrées aux Bretons, aux Anglais et aux Normands.

Delisle et Chatel voulurent aller plus loin dans l'identification et proposèrent de voir dans l'Anonyme un frère dominicain. Delisle avançait pour justifier cette appartenance deux arguments internes au texte : le souvenir entretenu par l'Anonyme de saint Louis, ami des prêcheurs; et, à la fin de la chronique, le récit de l'enfermement des cardinaux par Philippe de Poitiers dans le couvent des frères prêcheurs de Lyon en juin 1316, au moment où il lui avait fallu quitter en toute hâte le conclave improductif pour s'assurer à Paris de la succession de son frère, Louis X²¹. Chatel reprenait ces arguments à son compte et en proposait un troisième, alléguant la présence sous la plume de l'Anonyme de l'épisode dans lequel saint Louis offrait aux prêcheurs de Mâcon, pour en faire leur couvent, le château du comte qu'il venait de confisquer²².

Aucun de ces arguments n'est absolument inattaquable. D'autres chroniqueurs, Jean de Saint-Victor par exemple dans le *Memoriale historiarum* ou encore la *Chronique de Flandre*, donnent un récit très proche de la manière dont Philippe de Poitiers traite les cardinaux²³. Quant à l'anecdote de la fondation du couvent de Mâcon, l'Anonyme la tire, comme bien d'autres *exempla* dont il parsème son texte, de sa lecture du *Tractatus de diversis materiis predicabilibus* d'Étienne de Bourbon²⁴. La quête dans la chronique d'autres indices d'appartenance de l'auteur à l'ordre dominicain n'est guère fructueuse. La figure du saint fondateur, Dominique, est totalement ignorée, tout comme l'est la naissance de l'ordre. De plus, en dehors de l'épisode de la fondation du couvent de Mâcon, saint Louis n'apparaît pas vraiment comme le protecteur particulier des dominicains.

Pour autant, aucun élément ne permet vraiment de proposer une alternative satisfaisante. Un moine de Saint-Étienne de Caen ? La fondation de cette abbaye par le duc Guillaume est rappelée. Et si un accès à la bibliothèque de l'abbaye de Fécamp pouvait être confirmé, ce serait une possibilité, puisque les travaux de Stéphane Lecouteux ont montré que les liens de confraternité ont subsisté jusqu'au XV^e siècle entre les deux établissements²⁵. Un auteur franciscain ? Le seul et bien mince argument serait la notice sur le pèlerinage de Philippe de Valois au tombeau de saint Louis d'Anjou,

21. *Recueil des historiens des Gaules et de la France...*, t. XXII, p. 21.

22. *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 3 et 162.

23. « *Excerpta e memoriali historiarum auctore Johanne Parisiensi, Sancti Victoris parisiensis canonico regulari* » : *Recueil des historiens des Gaules et de la France...*, t. XXI, J.-D. Guigniaut et N. de Wailly (éd.), 1855, p. 663; *Istores et croniques de Flandres*, K. de Lettenhove (éd.), Bruxelles, Hayez, 1879, t. I, p. 307. Pour la reconstitution de la chronologie, voir P. Lehugeur, *Histoire de Philippe Le Long, roi de France (1316-1322)*, Paris, Hachette, 1897, Genève, Slatkine Megariotis Reprints, 1975, p. 30-34.

24. *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 169-170.

25. S. Lecouteux, *Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques. L'exemple de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Fécamp*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de C. Jacquemard et A.-M. Turcan-Verkerk, université de Caen Normandie, 2015, 2 vol. (dactyl.).

à Marseille en 1330. Mais cette mention relevait-elle d'une dévotion franciscaine ou n'était-elle qu'une information reçue par le chroniqueur de l'entourage de Jean de Vienne, normand et éphémère évêque d'Avranches, qui avait accompagné le roi en cette occasion²⁶ ? La piste carmélitaine doit également être examinée, en raison de la transmission du manuscrit à Jean Golein et de son intégration dans les collections du couvent des carmes de Paris. Là encore, le seul indice, timide et même douteux, est la note signalant la sépulture du duc Jean III de Bretagne dans le monastère des carmes de Ploërmel en marge de la mention de sa mort. Car la main, que l'on retrouve dans d'autres annotations, pourrait tout aussi bien être celle d'un lecteur carme (Jean Golein ?) qui aurait repéré ce détail dans la *Chronique dite de Jean de Venette*, à sa disposition dans la bibliothèque du couvent de la place Maubert, où elle avait été composée entre 1358 et 1369²⁷.

En l'absence d'une solution alternative sérieuse, peut-être faut-il tout de même laisser ouverte la piste d'un auteur dominicain, mais en versant au dossier d'autres arguments que ceux avancés par Delisle et Chatel. Relevons en premier lieu le souvenir que garde l'Anonyme dans ces années 1340, lui dont la mémoire est très sélective, de l'arrestation et de la condamnation des Templiers en 1307²⁸. Or, à Caen, c'est bien sous la responsabilité des dominicains que fut mené l'interrogatoire des treize Templiers arrêtés sous la direction du bailli Jean de Verretot, les samedi 28 et dimanche 29 octobre, dans une petite salle du château royal. Il y avait là, dit le procès-verbal, le sous-prieur, le lecteur et deux autres frères du couvent dominicain de la ville, quatre hommes nommément désignés²⁹. Il serait bien sûr téméraire de faire un rappo-

26. Les *Grandes chroniques de France* rapportent les circonstances de ce pèlerinage, tout comme la continuation de la chronique de Guillaume de Nangis ; voir *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de cette chronique*, H. Géraud (éd.), Paris, Renouard, 1843, t. II, p. 115-116. La présence de Jean de Vienne est mentionnée dans la *Chronique parisienne anonyme du XIV^e siècle*, A. Hellot (éd.), Nogent-le-Rotrou, Daupley-Gouverneur, 1884, p. 133. Jean de Vienne, né à Bayeux, avait commencé sa carrière comme agent financier de Charles de Valois, avant de devenir chancelier de Philippe VI en 1319. Celui-ci lui obtint l'évêché d'Avranches en 1328. Mais il semble que, très occupé aux affaires du roi en Flandre et en Avignon, ce conseiller intime de Philippe VI n'ait pas eu le temps de prendre possession du siège d'Avranches avant d'être promu dès décembre 1330 à celui de Thérouanne, tandis que Jean Hautfuney était choisi pour le remplacer. Ce dernier joua un rôle actif à l'occasion des états de 1337 et de 1339 ; voir R. Cazelles, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argences, 1958, p. 60-61 et 137-138.

27. Paris, BnF, ms. lat. 4942, fol. 178 en marge de la col. a. La *Chronique dite de Jean de Venette* a été éditée par Colette Beaune, Paris, Livre de poche (Lettres gothiques), 2011.

28. L'événement fut, dit l'Anonyme, salué par les vers d'un poète de Caen, grammairien très fameux ; *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 165. Dans une note (p. 165, n. 2), E. Chatel formule ses conjectures sur ce poète qu'il n'est pas parvenu à identifier. Je serais tentée d'y voir un trait d'autodérision de la part de l'Anonyme, qui n'ose avouer avoir commis ce vers...

29. A. Demurger, *La persécution des Templiers. Journal (1305-1314)*, Paris, Payot, 2015. Le procès-verbal est édité par Anne Gilbert-Dony : « Les derniers Templiers du bailliage de Caen : étude des documents relatant leurs tribulations (1307-1311) », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. LXII (années 1994-1997), 2003, p. 175-196, où l'on peut lire l'extrait suivant : « Laquelle examination fut faite par nous freres Robert [Hérichon] souprior, Michel Chouquet lectour, Roger d'Argences et Iohan

chement trop direct entre l'un de ces noms et notre anonyme, d'autant plus qu'une génération sépare cet épisode du moment de la rédaction de la chronique, mais la mémoire de l'événement peut avoir été conservée dans la communauté. La difficulté majeure demeure notre ignorance totale de la composition et de la vie intellectuelle du couvent dominicain de Caen, fondé, dit-on, par saint Louis en 1234 ou 1236 et qui demeura installé hors des remparts de la ville jusqu'en 1346³⁰. En tout cas, la mention d'un *lector* dans le procès-verbal de 1307 suggère que le couvent disposait d'un *studium* ou qu'un des *studia* de la région lui avait fourni ce service indispensable au respect des constitutions de l'ordre³¹.

En revanche, il est sûr que figurent parmi les sources de l'Anonyme trois textes faisant autorité au sein de l'ordre. Le premier d'entre eux est le *libellus* que composa Geoffroy de Beaulieu en vue d'obtenir l'ouverture du procès de canonisation de Louis IX³². On en trouve des traces directes ou indirectes dans la notice que l'Anonyme consacre à ce roi³³. Cette notice est d'autre part nourrie d'une petite série de miracles et d'*exempla* puisée dans le *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, achevé par Étienne de Bourbon dans son couvent lyonnais vers 1254-1256³⁴. Par la compilation de ces textes, le saint roi est bien sous la plume de l'Anonyme celui des hagiographes

de Margny deu couvent des freres preechours de Caen selonc la forme de la commission sur ceu faite de religieux homme frere Guillaume de Paris, chapelain notre pere le pappe» (Paris, Arch. nat., J 413, n° 20). Le « Iohan Margny » est-il ce Jean de Marigny, dominicain et cousin d'Enguerrand de Marigny, qui apparaît dans les dépositions du frère Jean de Lille et de Jean l'Armurier, au procès de Guichard de Troyes? Voir J. Favier, *Un conseiller de Philippe le Bel. Enguerrand de Marigny*, Paris, PUF, 1964, repris dans *Un roi de marbre*, Paris, Fayard, 2005, p. 526. D'après Alain Provost, que je remercie vivement pour ses vérifications, ce Jean de Marigny n'est pas autrement connu.

30. C. Collet, P. Leroux et J.-Y. Marin, *Caen, cité médiévale. Bilan d'archéologie et d'histoire*, Caen, Service départemental d'archéologie, 1996. Ce couvent n'a suscité aucune étude dédiée et n'apparaît que très ponctuellement dans les travaux sur Caen au Moyen Âge, comme dans ceux consacrés à l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique en France. Quelques éléments sur le patrimoine, semble-t-il modeste, du couvent peuvent être tirés de deux mémoires : Y. Letortu, *Les ordres mendiants en Basse-Normandie, XIII^e siècle-1525*, mémoire de maîtrise d'histoire, université de Caen Normandie, 1969 ; P.-A. Morgado, *Recherches sur les ordres mendiants dans les diocèses d'Avranches, Bayeux, Coutances, Évreux, Lisieux et Sées : fondations, économie, activités aux XIII^e-XV^e siècles*, mémoire de master, université de Caen Normandie, 2015. Que Véronique Gazeau et Fabien Paquet trouvent ici toute l'expression de ma reconnaissance pour m'avoir signalé ces travaux et m'en avoir facilité l'accès.
31. L'ordre s'était également implanté à Coutances, Lisieux, Évreux et Argentan. Sur la fonction de *lector*, voir S. Lusignan, « Vincent de Beauvais, dominicain et lecteur à Royaumont », in *Lector et compilator. Vincent de Beauvais, frère prêcheur. Un intellectuel et son milieu au XIII^e siècle*, S. Lusignan et M. Paulmier-Foucart (dir.), Grâne, Créaphis, 1997, p. 287-302.
32. Geoffroy de Beaulieu, *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici*, P. Daunou et J. Naudet (éd.), in *Recueil des historiens des Gaules et de la France...*, t. XX, 1840, p. 3-27.
33. J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 333-334. Le *libellus* de Geoffroy de Beaulieu est l'une des sources des *Gesta Ludovici regis Francie* de Guillaume de Nangis.
34. *Stephani de Borbone Tractatus de diversis materiis predicabilibus. Prima pars, De dono timoris*, J. Berlioz et J.-L. Eichenlaub (éd.), Turnhout, Brepols, 2002, introduction, p. XV-XCI. Dès la fin du XIII^e siècle, ce « réservoir » de plus de 3 000 récits a été largement diffusé, transmis par partie ou sous formes abrégées, démembré et réutilisé par d'autres auteurs de recueils.

mendiants, étudié par Jacques Le Goff. Cette lecture pourrait être un écho du culte de saint Louis, dont les dominicains furent les premiers et plus ardents promoteurs en Normandie³⁵. Le troisième texte que l'on peut rattacher à la tradition intellectuelle dominicaine est le *Liber de moribus hominum et officiis nobilium ac popularium super ludo scacchorum* que le frère italien Jacques de Cessoles composa entre 1259 et 1273³⁶. Le succès de cette œuvre fut rapide comme en témoigne une tradition manuscrite de plus de 80 témoins pour la seule version latine³⁷. Car c'est bien dans la version latine et non dans sa traduction réalisée par Jean de Vignay entre 1335 et 1350, que l'Anonyme emprunte le long résumé de l'œuvre que l'on repère dans les additions³⁸.

L'examen codicologique livre encore une pièce à prendre en considération. Comme constaté lors de la présentation du manuscrit, le premier folio du dossier d'additions (fol. 179) porte un élément textuel exogène. Il y est question du débat sur la vision béatifique qui mobilisa les théologiens sous le pontificat de Jean XXII. Or, le passage oppose très clairement l'erreur du souverain pontife à la position orthodoxe soutenue par les frères prêcheurs (« *inducentes pro se auctoritates multas, precipue sancti Thome de Aquino* »)³⁹. Si l'identité dominicaine de l'auteur demeure donc incertaine, les frères prêcheurs, et des plus autorisés, semblent bien avoir eu quelque influence sur ses lectures. Reste à comprendre pour quel projet historiographique celles-ci furent mobilisées.

-
35. F. Neveux, *La Normandie royale. Des Capétiens aux Valois (XIII^e-XIV^e siècle)*, Rennes, Ouest France, 2005, p. 433-436. Sur les promoteurs du culte de saint Louis en Normandie, au premier rang desquels figure Philippe le Bel, voir en dernier lieu É. Lalou, « Le culte de saint Louis en Normandie. Les premières années du culte du saint roi », in *Saint Louis en Normandie. Hommage à Jacques Le Goff* (actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 28 septembre-1^{er} octobre 2016), J.-B. Auzel et J.-F. Moufflet (dir.), Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 2017, p. 189-199. L'auteur de l'étude rappelle qu'il dédia à Caen une chapelle au saint roi hors les murs et qu'il offrit en 1310 au monastère de la Trinité de Fécamp un cycle de vitraux présentant en parallèle les vies de saint Louis et de saint Édouard.
36. Pour une introduction, voir J. de Cessoles, *Le livre du jeu d'échecs*, J.-M. Mehl (trad.), Paris, Stock, 1995.
37. Une liste des manuscrits de la version latine est fournie dans A. Anderegg, *Les traductions françaises du « Liber de moribus hominum et officiis nobilium super ludum scaccorum » de Jacques de Cessoles*, mémoire pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 1957, p. 204. Le sondage effectué à partir des cotes des manuscrits réalisés au XIV^e siècle et conservés dans les bibliothèques françaises n'a pas permis de repérer de témoin normand.
38. Paris, BnF, ms. lat. 4942, fol. 190v-197. Chatel, lors de son examen des additions, avait bien repéré la longue digression sur les échecs, dans laquelle il voyait « un vrai traité de la matière, en même temps qu'une leçon de morale pratique à l'usage du tyran », mais n'avait pas cherché à l'identifier (*Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 12-13). En haut de ces folios, un titre courant est noté *ludi scaccorum*. La compilation opérée par l'Anonyme dans l'optique de produire un résumé de l'intégralité de l'œuvre est à la fois textuelle et sélective. Ainsi omet-il tous les proverbes, anecdotes historiques et *exempla*, présents dans la version originale.
39. Le passage s'achevant sur la rétraction de Jean XXII et la condamnation de son erreur par Benoît XII, on peut en déduire que sa rédaction est postérieure au 29 janvier 1336, date de la promulgation de la constitution *Benedictus Deus*. Par conséquent, le emploi du folio est également postérieur à 1336. Sur cette question théologique, voir C. Trottmann, *La vision béatifique. Des disputes scolastiques à sa définition par Benoît XII*, Rome, École française de Rome, 1995.

Une histoire universelle, écrivain d'une histoire des Normands

Nous n'avons pas encore discuté la fourchette chronologique de la rédaction : la chronique s'achève à l'année 1343, rapportant pour avant-dernier épisode la mise en place de la gabelle, dont on sait qu'elle fut décrétée par une ordonnance en date du 20 mars 1343⁴⁰. Mais le chroniqueur évoque aussi dans un paragraphe très proche de nouvelles mutations monétaires. Elles pourraient correspondre à celles qui furent décidées à l'été 1343⁴¹. L'exécution d'Olivier de Clisson est rapportée avec force détails. Elle eut lieu le 2 août de cette même année⁴². Au destin d'Olivier de Clisson est lié dans un même paragraphe celui d'un autre « traître », Godefroy d'Harcourt. L'Anonyme précise à son sujet qu'il a été banni du royaume. Or, ce bannissement fut signifié par le roi le 15 juillet 1344, date à laquelle notre auteur est donc encore attelé à sa tâche. Mais aucune allusion à des événements ultérieurs (le siège de Caen, la bataille de Crécy, la peste de 1348 ou la mort de Philippe de Valois) ne permet de penser qu'il travailla beaucoup au-delà. Le *terminus a quo* est plus difficile à déterminer. En essayant de distinguer la part des souvenirs personnels du moment où l'auteur passe à une forme de récit plus annalistique, en tenant compte également du contexte normand qui a pu susciter la mise en œuvre du texte et dont il sera question plus loin, je proposerais avec prudence une conception du projet entre 1332 – date de l'avènement d'un nouveau duc – et la seconde moitié des années 1330 qui voit s'accumuler au-dessus de la Normandie les menaces de la guerre.

La perte des premiers cahiers nous a peut-être privés d'un prologue dans lequel l'auteur présentait son projet et évoquait le public ou le dédicataire auquel il le destinait. En l'absence de cette pièce liminaire, nous ne pouvons que tenter une restitution du plan d'ensemble. Il se présente en quatre livres, et l'auteur parle à plusieurs endroits des *libri chronicarum*. Le seuil de chacun de ces livres devait être orné d'une lettre initiale de taille supérieure à celles ouvrant les chapitres. Celles des livres I et II manquent, mais celle qui ouvre le livre III est bien visible au folio 50. Il semble qu'on l'ait omise pour le livre IV, sans doute par négligence, puisque le seuil est quand même signalé dans un titre courant soigné (fol. 131) : *Quartus liber cronicarum*.

Le contenu respectif des livres III et IV ne pose pas de problème, puisque l'auteur nous informe de la conception qu'il en eut. Le livre III, dénommé *liber de gentibus*, évoque les peuples païens qui développèrent des royaumes et des empires et, en parallèle, l'histoire du peuple juif. Il inclut l'histoire romaine et celle de l'Empire romain jusqu'au règne de Constantin et Irène. C'est donc avec l'avènement impérial de Charlemagne que s'ouvre le livre IV. L'auteur dit qu'il le consacra à l'histoire

40. E. Chatel notait (*Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 176) avec raison un changement de main et d'encre dans la deuxième et dernière colonne du récit (fol. 178v). Mais les éléments portés par cette autre main, qui est également celle qui intervient pour partie dans les additions, ne sont pas en rupture chronologique par rapport à ceux qui précèdent.

41. *Les grandes chroniques de France*, J. Viard (éd.), Paris, H. Champion, 1937, t. IX, p. 235, n. 3.

42. *Ibid.*, p. 241, n. 5.

des rois de France, non sans y faire place aux Anglais et aux Normands, en chaque lieu où cela lui paraîtra opportun⁴³. Les 49 folios qui subsistent du deuxième livre suffisent à comprendre qu'il racontait l'histoire du peuple élu jusqu'à la chute du Temple. Ce livre s'ouvrait-il après le déluge ou avec la naissance d'Abraham ? Où était la césure avec le premier livre, totalement perdu ? Totalement perdu certes, mais dont le dossier d'additions laisse percevoir les contours. En effet, l'auteur en a préparé les pièces en suivant l'ordre initial de l'œuvre. Le premier ajout doit être, dit-il, « *primo quidem libro cronicarum titulo de angelis additur* ». La confirmation est ici donnée que l'Anonyme a voulu réaliser une histoire universelle qui commençait à la création du monde, avec un chapitre sur la Genèse puis la chute des anges. Dans ce premier livre, il était également question des signes du Zodiaque, sujet que l'auteur aurait souhaité développer (fol. 179v-181 haut, col. b). L'addition au titre XV *de partibus Indie* et celle à porter au titre XVI, qui donne des détails supplémentaires sur les villes de Syrie, suggèrent que figurait aussi dans ce premier livre une *descriptio orbis terrarum*. Elle précédait le récit du déluge, pour lequel un ajout est envisagé dans la suite du folio 181v. Les bibliothécaires du roi avaient donc eu raison au XVII^e siècle de faire inscrire sur la reliure du volume qu'ils venaient de recevoir *chronicon ab origine mundi*.

L'histoire universelle est un genre majeur de la production monastique des XII^e-XIII^e siècles et l'on a pu dire que ses prolongements dans la première moitié du XIV^e siècle relevaient d'une forme d'archaïsme. Cela n'est pas si sûr car la persistance de ce genre littéraire, ambitieux, difficile à mettre en œuvre sans une équipe, indique qu'il demeurait pertinent aux yeux des auteurs qui choisissaient d'y souscrire⁴⁴. Certes, depuis la grande époque de Sigebert de Gembloux, le genre a subi des modifications dans sa forme (le récit l'emporte souvent sur les tableaux synchroniques), et les horizons de la *contemporality regnorum* se sont désormais resserrés autour des royaumes de l'Occident chrétien. Mais il demeure un cadre formidable pour relire le passé et inscrire sa propre histoire ou celle de sa communauté, de sa « nation » dans un jeu modulable d'échelles spatiotemporelles. La chronique à laquelle nous avons affaire ici n'est pas à proprement parler un abrégé ou un manuel, comme les dominicains aimèrent à en produire pour faciliter le travail des prédicateurs⁴⁵. Elle ne se présente

43. *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 12.

44. Dans les dernières décennies, plusieurs monographies ont en effet attiré l'attention sur des chroniques universelles produites dans la première moitié du XIV^e siècle : I. Heullant-Donat, « Entrer dans l'histoire. Paolino da Venezia et les prologues de ses chroniques universelles », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. CV, 1993, p. 381-442 ; I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor. Un historien et sa communauté au début du XIV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2000 ; S. Aubert, *Les Cronice ab origine mundi de Gonzalo de Hinojosa, de la cathédrale de Burgos à la cour de France (XIV^e siècle) : biographie et édition d'une chronique universelle*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de D. Menjot, université Lumière-Lyon 2, 2012, 2 vol.

45. On pense par exemple au manuel dit de Philippe VI de Valois : voir A. Surprenant, « "Unes petites croniques abregees sur Vincent" : nouvelle analyse du manuel dit "de Philippe VI de Valois" », in *Vincent de Beauvais. Intentions et réceptions d'une œuvre encyclopédique au Moyen Âge*, M. Paulmier-Foucart, S. Lusignat et A. Nadeau (dir.), Montréal – Paris, Bellarmin – Vrin, 1990, p. 439-465.

pas davantage comme une histoire de l'Église ni comme une chronique des papes et des empereurs, genre également en vogue chez les frères. Il ne s'agit pas plus d'une histoire « nationale » qui serait insérée dans un cadre universel, car aucune succession royale n'en est le fil conducteur, et le lecteur est par ailleurs surpris de la pauvreté des notices des rois français et anglais, surpris aussi des erreurs qu'elles peuvent comporter. En revanche, au sein de cette histoire universelle, le tropisme à l'œuvre est assurément celui de la place des Normands.

Nous ne savons quel traitement était réservé à la Normandie et aux Normands dans la *descriptio orbis terrarum* du livre I. Ils n'avaient *a priori* aucune raison de figurer dans le livre II, exclusivement dédié à l'histoire des juifs jusqu'à la chute du Temple. Notons quand même que ce livre II s'achève sur le départ de Joseph d'Arimatee emportant le vase contenant le Précieux Sang jusqu'au rivage où s'élèvera un jour l'abbaye de la Trinité de Fécamp, opérant ainsi vers la Normandie un transfert de sacralité, ouvrant chez les Normands un prolongement de l'histoire du Salut. Les Normands sont absents du livre III, qui voit se succéder les quatre Empires de la prophétie de Daniel, et qui prend fin avec la *translatio imperii* aux Francs en 800. L'Anonyme ouvre alors son livre IV, dont le plan annoncé n'a rien d'évident, laissant plutôt présager une sorte de pot-pourri plus ou moins structuré par le fil conducteur de l'histoire des rois de France. Eugène Chatel s'est efforcé d'en repérer les articulations. Essayons de reprendre cette première analyse pour voir la logique qui relie les éléments les uns aux autres, c'est-à-dire en étant attentif aux *locis oportunitis* où l'auteur se réserve d'insérer des digressions⁴⁶.

Le premier épisode distingué par Chatel est celui de l'histoire des Francs jusqu'à la retraite de Lothaire dans l'abbaye de Prüm, soit de 800 à 855 (fol. 146v). C'est finalement le temps de l'Empire unifié sous Charlemagne et ses fils, jusqu'aux premiers raids normands. Dans la seconde section du livre IV, Chatel voit un résumé de l'histoire de l'Empire d'abord sous les Carolingiens, puis transféré aux Saxons jusqu'à la mort de Manfred (1266, fol. 150v). L'Anonyme justifie cette digression par un souci pédagogique, l'histoire des empereurs germaniques étant selon lui *multis ignota*. Mais ce résumé est aussi une réflexion sur l'Empire et ses contingences : après avoir reçu la *translatio imperii*, les Francs l'ont perdue au profit des Saxons ; l'action des empereurs germaniques a été souvent défavorable à l'Église ; celle-ci en a tiré les conséquences en confiant le royaume de Sicile à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Après la mort de Manfred, il ne sera plus question d'empereur dans la suite de la chronique : le Grand Interrègne a sans doute relativisé la nécessité de l'Empire aux yeux de notre chroniqueur qui retourne alors à l'histoire des rois de France.

Il repart du règne de Charles le Chauve et déroule une troisième section, fortement marquée par les affrontements entre les rois carolingiens, puis capétiens, et les

46. Paris, BnF, ms. lat. 4942, fol. 130v : «*Et ideo reges Francorum nunc transeamus. Et hec erit quarta pars vel cronica libri huius, in qua eciam de Anglicis et Normannis in locis oportunitis annotabo, nec non et de quibus imperatoribus romanis qui post Karolum magnum imperaverunt nec preteribo prodigia et quadam mirabilia qua mundo acciderunt*».

Normands jusqu'à la soumission à Philippe Auguste en 1204. « Et comme, dit-il, il a été question en plusieurs endroits des Normands et des Anglais, je veux en parler avant de poursuivre l'histoire des Francs, mettant d'abord les Anglais ou Bretons qui ont précédé les autres dans le temps »⁴⁷. 1204 est donc un moment opportun pour évoquer l'histoire des Anglais et des Normands. La quatrième section s'ouvre par un long extrait de la matière bretonne et arthurienne empruntée à Geoffroy de Monmouth, *via* Henri de Huntingdon et Robert de Torigni ; puis suit une liste des rois de Kent jusqu'à la crise de la succession d'Édouard le Confesseur et à sa conclusion dans la bataille d'Hastings où mourut Harold, qui « *Deo volente, regnum perdivit quod propria injustitia usurpavit* ». La digression est parvenue à son objectif : c'est en toute légitimité que les ducs de Normandie ont recueilli la couronne d'Angleterre.

Le moment où Guillaume s'empare du trône est évidemment le plus opportun pour donner au lecteur un résumé de l'histoire des Normands. S'ouvre alors le morceau de bravoure de la chronique que la mise en page valorise par un effet de seuil, similaire à celui recherché au passage d'un livre à l'autre, dans une initiale D (*Danemarchia*) supérieure par la taille et le décor à celle, attendue, d'un simple chapitre (fol. 165). Ces Normands, descendus des Danois, qui devaient eux-mêmes leur nom au Troyen Danaus, mirent à feu et à sang le royaume de Charles le Chauve. Et lorsque celui-ci leur demanda s'ils souhaitaient se soumettre aux Francs, ils lui firent répondre qu'ils étaient Normands et qu'ils voulaient occuper la contrée sans payer de tribut (fol. 165v : « *ac eam sine tributo possidere* »). S'il y a là un parallèle évident avec l'opposition des Francs au tribut exigé par les Romains, on imagine aisément la tonalité que pouvait prendre ce passage dans les années 1335-1343, où le roi de France entend faire contribuer les Normands à l'effort de guerre, en dépit de la chartre qui leur avait été octroyée par Louis X en 1314⁴⁸.

Le baptême de Rollon met en place une dynastie pour laquelle l'auteur donne, comme pour les rois de France et d'Angleterre, la date de l'avènement et la durée du règne de chaque prince. Ces ducs normands se révèlent d'emblée de généreux fondateurs et de précieux protecteurs des églises et des monastères. Mais Guillaume le Conquérant, à qui l'auteur consacre une des notices les plus longues, fut sans conteste le plus grand d'entre eux⁴⁹. Après sa mort, les Normands s'illustrent encore à l'occasion de la première croisade⁵⁰.

47. Paris, BnF, ms. lat. 4942, fol. 155 : « *Volo de hiis enarrare antequam procedam ulterius ad hystoriam regum Francorum, premitens tamen de Anglicis seu Britonibus qui alios precedunt temporibus* ».

48. R. Cazelles, *La société politique...*, p. 136 ; A. Coville, *Les états de Normandie...*, p. 41-52 ; J. Tricard, « Jean, duc de Normandie et héritier de France. Un double échec ? », *Annales de Normandie*, n° 29-1, 1979, p. 23-44.

49. *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 137 : « *Hic Willermus omnibus consulibus Normannie fortior fuit; omnibus regibus Anglorum potentior, omnibus predecessoribus suis laude dignior* ».

50. Elle fut à l'initiative, dit l'Anonyme, d'un Normand, dénommé Pierre, à qui Dieu ordonna en songe d'aller auprès du pape Urbain pour qu'il mette en mouvement le peuple chrétien ! Mais pour avoir

Avec le règne d'Henri I^{er}, qui fait l'objet d'une notice conséquente, s'achève la version de la chronique de Robert de Torigni dont disposait l'Anonyme. Il n'a visiblement pas cherché à s'informer ailleurs sur les rois anglais ultérieurs, se contentant de donner la date de l'avènement et la durée de leur règne. Mais arrivé à Jean sans Terre, il livre une seconde version de l'événement de 1204. Il commence par charger ce roi de tous les péchés⁵¹. Puis, sans transition, il explique que le duc tenait autrefois la Normandie en alleu, parce qu'elle ne se réclamait de personne si ce n'est de Dieu. Mais le duc Richard III fut le premier à en faire hommage au roi Robert et depuis le roi de France est devenu le suzerain (*dominus superior*) du duché de Normandie. C'est pourquoi Jean fut incriminé devant le roi de France. Parce que le duché tenait de lui par le droit, le roi appela en toute légitimité Jean à comparaître devant lui pour répondre des accusations formulées à son encontre. Le refus de se rendre à la convocation entraîna la condamnation par contumace et la confiscation du duché par le roi en l'année 1205 (*sic*). Jean n'eut plus alors qu'à quitter le duché, pour s'enfuir en Angleterre, d'où il ne revint jamais (sous-entendu « en Normandie »). Depuis ce temps et jusqu'à présent, le roi de France, en tant que duc et seigneur, tient le duché. Là où la première version se contentait de présenter un rapport de force qui basculait en faveur du roi de France, la seconde version aborde la question du point de vue du droit féodal et conclut à la légitime domination du roi de France sur le duché. Mais elle ne va pas jusqu'à considérer, comme le fait Bernard Gui dans sa généalogie des rois de France⁵², que l'événement de 1204 réintègre le duché au domaine royal, deux cent deux ans après la cession de Charles le Simple⁵³.

Chatel s'interroge sur la présence dans les deux notices relatant 1204 de l'expression « *usque nunc* » appliquée à la domination royale qui se met en place avec la victoire de Philippe Auguste⁵⁴. Il soupçonne l'Anonyme de souhaiter le retour en Normandie des anciens ducs, les rois d'Angleterre. Rien pourtant ne me paraît justifier une telle interprétation. Dans la suite du récit, les rois d'Angleterre n'ont plus aucune place, et l'Anonyme voit dans l'hommage d'Amiens un gage de la paix entre les princes chrétiens. Il ignore totalement les Évreux-Navarre; il oppose aux arguments que Robert d'Artois présente à Édouard III une lecture de la succession de 1328 parfaitement conforme à ce que disent les sources pro-Valois (le continuateur de Guillaume de Nangis); il reproche à Benoît XII d'avoir favorisé le roi anglais et se réjouit de ce que sa mort permette la répression des traîtres et la recherche d'une voie de paix sous l'autorité de Clément VI. Enfin, la lecture qu'il donne des condamnations d'Olivier de Clisson et surtout de Godefroy d'Harcourt et de ses complices ne laisse planer

refusé la couronne de Jérusalem, le duc Robert perdit la faveur divine; *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 140.

51. *Ibid.*, p. 150 : « *Erat enim impius et dolosus totusque lubricus, mulieres undecumque rapiens opprimebat* ».

52. Paris, BnF, ms. lat. 49755, fol. 62v et 158v.

53. Contrairement à ce que semble suggérer Chatel dans son introduction; *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 44.

54. *Ibid.*, p. 150, n. 2.

aucune ambiguïté : c'est avec raison que le roi a fait justice ! Ce roi est pieux, son pèlerinage sur le tombeau de saint Louis d'Anjou l'atteste. Et de ce pèlerinage, il est revenu en France avec la ferme volonté de rétablir le royaume dans l'état qui était le sien sous le règne de saint Louis. S'il n'y parvient pas, c'est la faute aux marchands et vendeurs qui cherchent toujours à vendre le plus cher possible. Sur le principe donc, la domination du roi de France en Normandie n'est pas mise en cause, et la concession du duché à Jean le jour de la Saint-Michel 1332 ouvre sans doute pour le chroniqueur une ère nouvelle pour les relations entre le roi et les Normands, après le scandale que fut à ses yeux la mise au gibet d'Enguerrand de Marigny, « *miles strenuissimus et nimis sapiens* »⁵⁵. Les bonnes dispositions de Philippe VI se manifestent aussi dans les enquêtes qu'il diligente contre ses propres officiers⁵⁶.

Dans une Normandie en proie comme le reste du royaume aux difficultés économiques et qui se sent, davantage que le reste du royaume, exposée au risque d'une guerre, le salut semble donc être, pour l'Anonyme, dans l'attachement au roi. Sous réserve toutefois que Philippe et son fils, par qui la Normandie a retrouvé un duc perdu depuis 1204, garantissent les libertés normandes. L'annonce du renouvellement, et même de l'élargissement, des privilèges de 1314 (charte aux Normands) sonne comme une victoire. Mais elle est insérée dans une succession de notices qui, du bannissement de Robert d'Artois aux trêves de 1343, mettent en lumière les mécanismes du conflit franco-anglais et dessinent les camps qui vont s'opposer. À une date que le chroniqueur ne précise pas, et peut-être fait-il volontairement un amalgame entre les états réunis à Pont-Audemer en 1337 et ceux tenus à Rouen le 23 mars 1339⁵⁷, les Normands consentirent un don de plus de 50 000 livres tournois, mais obtinrent en retour une lettre de confirmation de leurs privilèges scellée du sceau royal (« *sigillo regio sigillatam* »). L'Anonyme ne dit rien du projet qui constitua selon Coville le socle de la transaction : une expédition normande vers l'Angleterre. Il se contente, dans la notice qui suit immédiatement, d'opposer aux Flamands, rebelles à leur comte et adhérent au parti du roi anglais, les Normands prêts à combattre jusqu'à la mort contre lui. Mais ce projet, qui visait, comme le dit Alfred Coville, à renouveler au profit du fils aîné de Philippe de Valois l'aventure de Guillaume le Conquérant, séduisait de nombreux seigneurs et prélats normands⁵⁸. Notons qu'il n'était pas contraire, loin s'en faut, à la vision du passé normand que l'Anonyme avait déployée dans son histoire.

55. Scandale aussitôt puni par Dieu qui permit que Louis X, responsable de la condamnation du chambellan de son père, s'enlisa dans les boues en Flandre l'année suivante ; *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 166.

56. *Ibid.*, p. 170. J. Tricard confirme que le roi donna en plusieurs occasions raison à l'Église contre ses propres baillis et répara les dommages causés par ses gens aux monastères ; J. Tricard, « Jean, duc de Normandie... », p. 24 et n. 14.

57. J. Tricard rappelle qu'il n'y eut pas moins de dix réunions des états de Normandie entre 1337 et 1350 ; *ibid.*, p. 24.

58. *Quartum chronicorum librum ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII...*, p. 174 ; A. Coville, *Les états de Normandie...*, p. 43-52.

Conclusion

Le ms. lat. 4942 de la BnF offre, sous une forme soignée quoique dans un état inachevé, une histoire universelle ambitieuse. Par nombre de détails donnés par l'auteur, sa réalisation est liée à Caen; ses sources et son orientation intellectuelle la rattachent aux dominicains. Cependant, rien ne permet d'affirmer que le manuscrit fut produit dans le couvent dominicain de Caen, qui ne se signale par aucune autre œuvre, ni même par les vestiges d'une bibliothèque. Mais ce dossier est un encouragement à poursuivre les travaux sur les bibliothèques des couvents mendiants de cette région et sur le réseau de leurs échanges⁵⁹.

La question du public pour lequel l'œuvre a été conçue et mise en chantier demeure. Ni par son aspect matériel, ni vraiment par son contenu, le témoin ne s'apparente à l'un de ces manuels que les frères prêcheurs affectionnaient. Le public attendu, espéré, était sans doute extérieur à la communauté de production. Peut-être celle-ci avait-elle eu l'initiative de l'entreprise historiographique. Mais on peut tout aussi bien imaginer que l'œuvre ait été commandée par un grand seigneur ou prélat normand, un de ces « hommes de l'Ouest »⁶⁰, au service du roi mais fortement attachés à la défense des privilèges du duché. En l'absence d'un prologue, il serait téméraire d'aller plus loin. Pourtant l'envie est forte de soumettre une hypothèse en guise de conclusion : à qui mieux qu'au jeune Jean, que l'on a encore peu vu en Normandie mais dont l'avènement ducal est pour les Normands une promesse d'avenir, pourrait s'adresser, ou être offert, ce résumé d'histoire universelle, qui accueille comme dans un écrin leur destinée particulière, qui donne à imiter les figures de Guillaume le Conquérant et de saint Louis, qui propose enfin, dans le long résumé du *Liber de moribus hominum et officiis nobilium ac popularium super ludo scacchorum* de Jacques de Cessoles, un traité de bon gouvernement⁶¹ ?

Isabelle GUYOT-BACHY

Université de Lorraine

59. Dans le sillage de M. Peyrafort-Huin, « D'un lecteur à l'autre : emprunts et circulation de manuscrits à Rouen à la fin du Moyen Âge », *Tabularia « Études »*, « Les bibliothèques médiévales de Normandie et des mondes normands : échanges et circulation », 2014, <https://journals.openedition.org/tabularia/2257>.

60. R. Cazelles, *La société politique...*, p. 133.

61. Jusqu'en 1347, Jean ne fit que de rares apparitions en Normandie (J. Tricard, « Jean, duc de Normandie... », p. 25, n. 20). Comment ne pas remarquer que l'Anonyme compose son résumé du texte de Jacques de Cessoles dans ces années où un autre Normand, Jean de Vignay (né aux environs de Bayeux entre 1282 et 1285), traduit le traité pour le jeune prince, à la demande de sa mère, Jeanne de Bourgogne. Il faut également noter l'omission dans le résumé du *Liber de moribus...* de la section concernant la reine. L'Anonyme la justifie en prétextant que dans d'autres jeux d'échecs (!), les conseillers passent avant la reine. Doit-on voir dans cette omission une hostilité à l'égard de Jeanne de Bourgogne ou une défiance à l'égard du clan champenois et bourguignon auquel s'affrontent les « hommes de l'Ouest » ?

